



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le lundi 13 avril 2026 à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**DELIBERATION N°3
ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT**

PREAMBULE – M. Francis SELLAM, Président

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) Vice-Président(e), qui sera notamment chargé(e) de présider le Conseil d'administration en l'absence du Président.

La candidature du (de la) Vice-président(e) est proposée et mise au vote en séance par le Président du CCAS, après appel à candidature.

L'élection du (de la) Vice-président(e) sera adoptée à la majorité absolue au scrutin secret.

Il est donc demandé aux administrateurs d'élire le/la Vice-président(e) du CCAS.

Principaux textes réglementaires	articles L.123-6 et R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles
----------------------------------	--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	01
Abstentions	00

Article 1 : constate le résultat du scrutin

Mme Liliane REUSCHLEIN

Pour : M. Francis SELLAM, Mme Liliane REUSCHLEIN avec le pouvoir de M. Axel HAVERBEKE, M. Michel RIOUSSET, M. Sacha FRANCE-ALBERTINI avec le pouvoir de Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Benny PHILIPPOT, M. Jean-François BOONEN, Mme Catherine VIELLEFOSSE avec le pouvoir de M. Gilles BRUN, Agnès ASTEGIANI

Contre : M. Tony RENUCCI

Article 2 : déclare en conséquence que Madame Liliane REUSCHLEIN est élue Vice-Présidente du CCAS

M. Francis SELLAM
Président du CCAS



M. Sacha FRANCE-ALBERTINI
Secrétaire de séance



Je soussigné, Francis SELLAM, Maire de Joinville-le-Pont, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le :

20 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le

20 AVR. 2026

